



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE « EAU, ASSAINISSEMENT ET STEP » BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

I. La section d'exploitation

II. La section d'investissement

I. La section d'exploitation

a) Généralités

Le budget d'exploitation permet à notre collectivité d'assurer le quotidien du service.
La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce « service public industriel et commercial » doit totalement s'équilibrer avec les redevances perçues sur l'usager.

Les recettes d'exploitation correspondent donc aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau aux abonnés, redevance assainissement, la Participation Assainissement Collectif et diverses redevances...).

**Les recettes d'exploitation 2022 s'élèvent à 1 259 598,38 €
Avec l'excédent de fonctionnement 2021 reporté de 772 254.62 €, elles sont 2 031 853.00 €**

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les charges du personnel municipal remboursées au budget principal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services (principalement le reversement à la SAUR des redevances d'assainissement perçues pour son compte) et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles 2022 sont de 2 031 853.00 €

Ce budget primitif a été établi en tenant compte des conséquences de l'augmentation croissante des tarifs de l'énergie notamment de l'électricité.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	828 700.00	Ventes de produits, ...	1 059 770
Charges de personnel	100 000	Autres produits de gestion courante	33 000.78
Atténuations de produits	100 000.00		
Dépenses imprévues	65 000.78		
Autres charges de gestion courante	21 000		
Charges financières (intérêts emprunts)	70 000		
Charges exceptionnelles	30 000		
Total dépenses réelles	1 214 700.88		1 092 770.78
Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 159.68		166 827.60
Virement à la section d'investissement	597 992.54	Excédent 2021 reporté	772 254.62
Total général	2 031 853.00	Total général	2 031 853.00

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser 2021	287 328.70	Restes à réaliser 2021	360 170.20
Solde d'exécution reporté (R001)	187 263.57	Solde d'exécution 2021	
Remboursement d'emprunts	188 900		
Immobilisations incorporelles	32 000	Réserves (R1068)	114 422.07
Immobilisations corporelles	542 371.62	Subventions	169 250
Dépenses imprévues	56 303	Virement section d'exploitation	597 992.54
Opérations d'ordre entre sections	166 827.60	Opérations d'ordre entre sections	219 159.68
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total général	1 460 994.49	Total général	1 460 994.49

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

En 2020 ont commencé des travaux importants sur l'eau potable : l'opération « captage des Sources du lac et mise en conformité de Mouchechat ». Ces travaux constituent la majeure partie des Restes à réaliser inscrits au BP 2022.

Cette année s'ajoute les travaux d'assainissement prioritaires que sont les mises aux normes des réseaux « sources des combes » et raccordements, modifications traitement des eaux parasites sur les réseaux d'assainissement de La Cluse, Le Festre-Couttières, Le Villard de l'Enclus-St Etienne,

OPERATIONS	Montant HT
Travaux mise en conformité captages St Etienne	RAR 39 300 €
Mise à jour schéma directeur Eau Potable	22 000 €
Mise aux normes Les Combes	74 500 €
Captage Sources du Lac et mise en conformité Mouchechat (dont 232 129 € en RAR)	287 529 €
Remplacement Compteurs eau	30 000 €
Travaux assainissement (Enclus, eaux claires parasites...) (dont 49 600 € de maîtrise d'œuvre en RAR)	344 600 €
Extension réseaux	40 000 €

Fait au Dévoluy, le 7 avril 2022

Le Maire,
Marie-Paule ROGOU

M. P. Rogou

